

# **I.D.E.A**

**Fondation en faveur des étudiants,  
élèves et apprentis de la  
Vallée de Joux**

**Rapport & comptes 2022**

**PAM / Avril 2023**

**Fondation IDEA Vallée de Joux**

(Indemnités de *Déplacement et Résidence en faveur des Etudiants, Elèves et Apprentis de la Vallée de Joux*)

**ANNEE 2022 – RAPPORT ANNUEL**

**But de la Fondation :** Octroi d'indemnités de transport ou de logement aux étudiants, élèves et apprentis devant se déplacer ou prendre un logement en dehors de la Vallée de Joux pour accomplir leurs études ou leur apprentissage, pour autant qu'ils en fassent la demande au Greffe municipal de leur Commune.

- Aux membres des autorités des 3 Communes de la Vallée de Joux
- Aux membres de la Société Industrielle et Commerciale SIC, Vallée de Joux
- Aux Comités de la Fondation Paul-Edouard Piguët et de la Bourse Rochat

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le 57<sup>ème</sup> rapport annuel relatant l'activité de la Fondation.

**Développement de l'IDEA**

Comme annoncé l'an dernier, notre Fondation est confrontée à l'augmentation régulière de nos bénéficiaires, ce qui nous réjouit mais impacte nos dépenses. Bien que le montant de nos prestations n'aie pas augmenté depuis plus de 10 ans, nous faisons chaque année un déficit structurel variant de 6 à 14% de nos charges (en moyenne -24'380,- Frs). Nous avons donc étudié la meilleure façon de réduire ce déficit. L'option de diminuer nos prestations n'ayant pas été retenue, nous avons étudié une adaptation de nos cotisations en les augmentant de 2,- Frs, soit de 8,- à 10,- Frs par habitants pour les Communes et par employés pour les membres SIC. Les 3 Communes ainsi que le Comité de la SIC ont accepté notre proposition sachant que ce supplément de moyen est entièrement redistribué à notre jeunesse. Parallèlement à notre démarche nous avons eu des contacts avec le trésorier de la Bourse Rochat et cette dernière nous a généreusement assuré de son soutien de 10'000,- Frs par année pendant 5 ans. Le Comité IDEA est extrêmement reconnaissant de l'issue très heureuse trouvée et remercie tous ceux qui se sont spontanément engagés afin de trouver une bonne solution pour l'avenir.

**Prestations de l'IDEA**

L'aide de l'IDEA comporte trois axes non cumulables :

- **Indemnité de logement :** D'un montant actuel de 200.-Frs/mois, elle est payée trimestriellement (600,- Frs par trimestre). Cette indemnité est destinée aux jeunes de 15 à 25 ans qui doivent prendre un logement hors de la Vallée pour poursuivre leur formation.  
En 2022, nous avons octroyé au total 333 indemnités trimestrielles qui se répartissent comme suit : apprentis et apprenties totalisent 65 indemnités (-10) alors qu'étudiants et étudiantes reçoivent 268 indemnités (+/-0). Les bénéficiaires inscrits au 31 décembre 2022 sont au nombre de 82 (-13).  
Depuis son introduction en 1965 l'aide au logement distribuée atteint au total 5'061'917.- Frs
- **Indemnité de transport pour étudiants et apprentis :** D'un montant actuel de 400.-Frs/an, elle s'adresse tant aux jeunes qui étudient hors de La Vallée et font les voyages quotidiennement, qu'à ceux qui, faisant leur apprentissage à La Vallée, suivent régulièrement les cours professionnels à l'extérieur. Nous avons aidé 121 jeunes durant l'année écoulée et les bénéficiaires inscrits au 31 décembre 2022 sont au nombre de 124 (+5).  
Depuis son introduction en 2006, l'aide distribuée atteint au total 633'000.- Frs.
- **Indemnité de transport Harnos (élèves de 4 à 15 ans) :** Introduite au 1er janvier 2018, l'indemnité versée est de 400,- Frs/an. En 2022 nous avons versé 4 indemnités (+4) à leurs parents, pour un total de 1'600.- Frs. Rappelons que cette prestation est entièrement financée par la Fondation Paul-Edouard Piguët, en plus de sa participation annuelle de 100'000,- Frs

**Comptes 2022**

Le compte d'exploitation présente un total des produits de 231'358.07 Frs et des charges de 249'556.05 Frs soit un excédent de charges d'exploitation de 18'197.98 Frs. Les intérêts et produits des titres rapportent 10'814.22 Frs, soit un rendement moyen de 2.94 %. Nos frais généraux se montent à 7'967.05 Frs (3.19% de nos charges). Nos titres et placements ont souffert de la chute généralisée des bourses en 2022 et présentent une

perte de valeur (non réalisée) de 39'922.56 Fr soit -9,8%. Pour compenser cette perte, nous avons prélevé 40'000,- Frs dans la provision pour différence de cours sur titres qui se monte encore à 55'000,- Frs.

La perte nette de l'exercice se monte donc à 18'205.18 Frs.

Le total de notre bilan est de 375'703.11 Frs, en baisse de 58'205.18 Frs. Cette forte baisse est bien sûre tributaire de la baisse générale des bourses, mais confirme également la nécessité d'augmenter nos ressources.

#### **Conseil de Fondation :**

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 4 reprises l'an dernier pour analyser et statuer sur les demandes d'indemnités ainsi que régler les affaires courantes.

Le Conseil de Fondation était constitué comme suit au 31.12.2022 :

			<u>Délégué de la :</u>	<u>Mode de signature</u>
M.	MEYLAN Pierre-André	Président	Fondation Paul-Edouard PIGUET	Collective à 2
M.	DUBOIS Jean-Philippe	Vice-président	SIC	Collective à 2
M.	BERKTOLD Patrick	Secrétaire	Municipalité de L'Abbaye	Collective à 2
Mme	CANTONE MEYLAN Raffaella	Membre	Municipalité du Chenit	
M.	VULLIOUD Michel	Membre	Municipalité du Chenit	
Mme	AUBERT BRUHLMANN. Sylvie	Membre	Municipalité du Lieu	
M.	GOLAY Damien	Membre	SIC	
Mme	AUBERT Monique	Caissière	(ne fait pas partie du Conseil)	Collective à 2

#### **Organe de révision :**

VSF Audit SA, à Lausanne avec succursale au Lieu.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Conseil pour leur participation active à nos séances. Je remercie également nos donateurs, soit les 3 Communes de la Vallée, les entreprises membres de la SIC ainsi que les Fondations Paul-Edouard PIGUET et Bourse RoCHAT qui par leurs cotisations ou contributions nous permettent de poursuivre, à long terme, notre action en faveur de la jeunesse de la Vallée.

Fondation IDEA Vallée de Joux  
Le Président: Pierre-André Meylan



Le Brassus, le 26 avril 2023

#### **Annexes :**

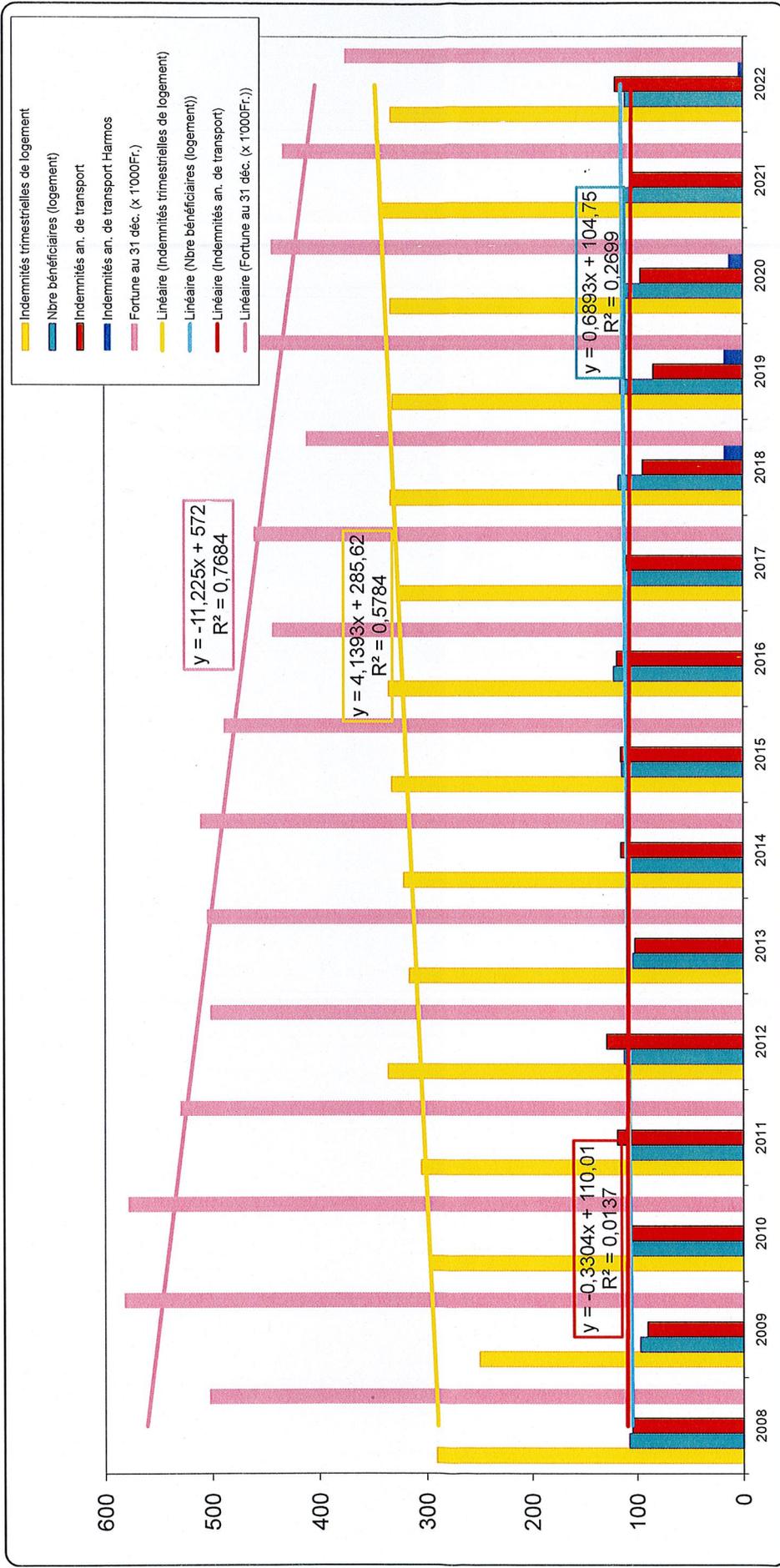
- comptes 2022 établis par VSF Audit SA
- diagramme de la fortune, des bénéficiaires et des indemn. transport et logement versées depuis 18 ans
- diagramme des produits et charges en 2022 ainsi que l'évolution depuis 2016, Nbre d'élèves sortant de l'ESVJ
- rapport de l'organe de révision sur le contrôle des comptes pour 2022 établi par VSF Audit SA

#### **Distribution :**

- aux Syndics des 3 Communes
- aux Présidents des Conseils communaux des 3 Communes
- au Président de la SIC
- au Président de la Fondation Paul-Edouard PIGUET
- au Président de la Bourse RoCHAT
- aux Membres du Conseil de Fondation
- à la Caissière de la Fondation
- au Caissier de la SIC
- au Directeur de l'ADAEV
- à la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois
- au Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de la Vallée
- au Directeur de l'ETVJ
- à la Justice de Paix des districts Jura-Nord vaudois et du Gros-de-Vaud
- à la Rédaction du journal « 24heures »
- à la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux – M. Cédric Baudat

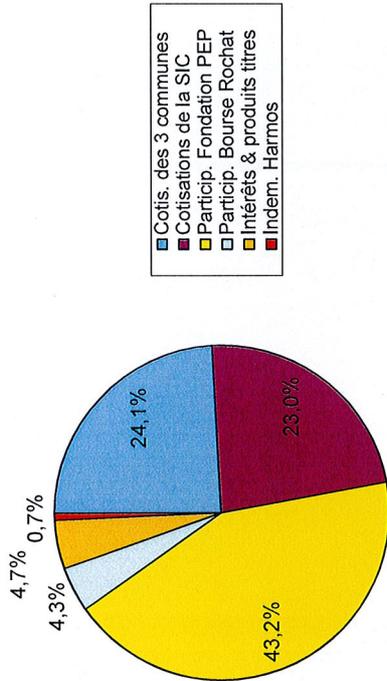
## Fondation IDEA: évolution sur les 15 dernières années

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indemnités trimestrielles de logement	291	250	297	305	336	316	321	332	335	325	333	331	333	343	333
Nbre bénéficiaires (logement)	108	97	107	108	112	104	110	114	122	105	117	115	112	112	111
Indemnités an. de transport	105	90	108	119	129	102	115	115	119	110	94	84	96	104	120,5
Indemnités an. de transport Harnos											17	17	13	0	4
Fortune au 31 déc. (x 1'000Fr.)	503	582	578	530	502	505	511	489	444	461	412	461	445	434	376

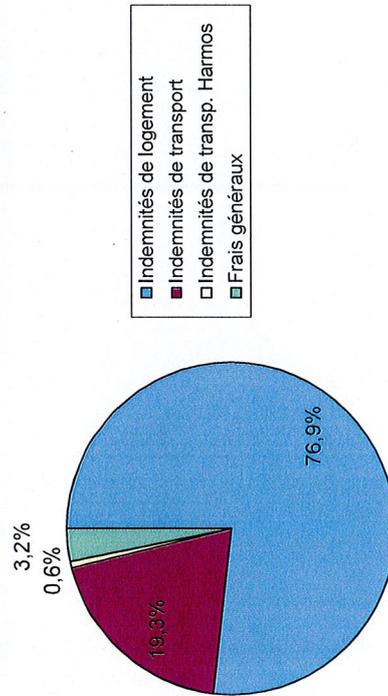


# Fondation IDEA 2022

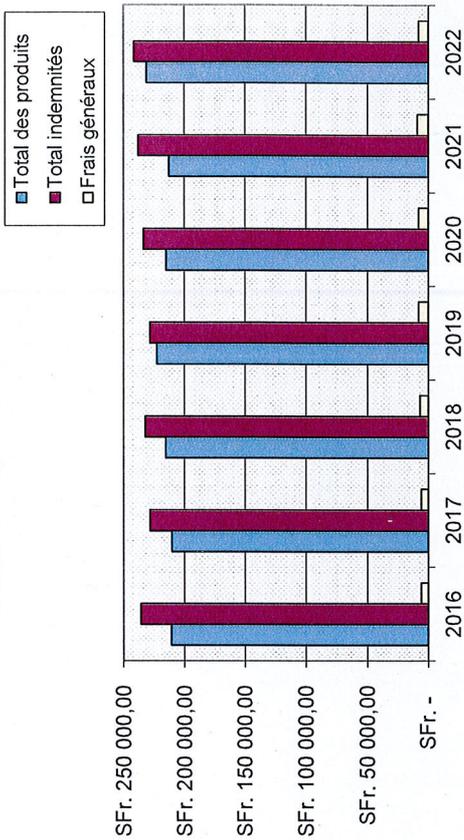
## PRODUITS 2022



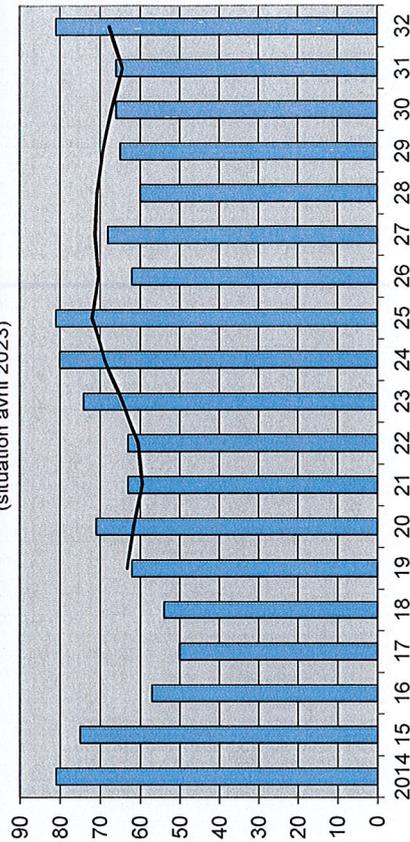
## CHARGES 2022



## Cptes d'exploitation 2016-2022



## Nbre d'élèves sortant de L'Etablissement secondaire de la Vallée de Joux et moyenne mobile sur 6 ans (situation avril 2023)



**FONDS POUR INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE RESIDENCE EN FAVEUR DES  
ETUDIANTS, ELEVES ET APPRENTIS DE LA VALLEE DE JOUX, LE CHENIT**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

**ACTIF**

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>Liquidités</b>	<b>3 605.10</b>	<b>16 634.13</b>
CMV, compte placement No. 42 6.101.743.04	422.70	2 498.50
CMV, compte ordinaire No 42 6.101.744.02	82.35	83.15
Banque Raiffeisen, compte épargne No. 16864.71	63.89	11 663.88
Banque Raiffeisen, compte dépôt CHF No 16864.70	1 082.88	719.55
Banque Raiffeisen, compte dépôt EUR No 16864.36	1 953.28	1 669.05
<b>Autres créances à court termes</b>	<b>4 043.92</b>	<b>9 297.51</b>
AFC, impôt anticipé à récupérer	3 643.92	3 521.51
Actifs transitoires	400.00	5 776.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 649.02</b>	<b>25 931.64</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
<b>Immobilisations financières</b>		
Titres	368 054.09	407 976.65
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>368 054.09</b>	<b>407 976.65</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>375 703.11</b>	<b>433 908.29</b>

**PASSIF**

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>		
Provision pour différences de cours sur titres	55 000.00	95 000.00
Passifs transitoires	1 938.60	1 938.60
<b>TOTAL DES FONDS ETRANGERS A COURT TERME</b>	<b>56 938.60</b>	<b>96 938.60</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital au début de l'exercice	336 969.69	348 177.76
Résultat de l'exercice	-18 205.18	-11 208.07
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>318 764.51</b>	<b>336 969.69</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>375 703.11</b>	<b>433 908.29</b>

**FONDS POUR INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE RESIDENCE EN FAVEUR DES  
ETUDIANTS, ELEVES ET APPRENTIS DE LA VALLEE DE JOUX, LE CHENIT**

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2022**

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>RECETTES</b>		
Cotisations	108 944.00	102 080.00
Fondation Paul-Edouard Piguet, participation	100 000.00	100 000.00
Fondation Paul-Edouard Piguet, remboursement Harmos	1 600.00	-
Don bourse Rochat	10 000.00	-
Intérêts actifs	3.85	1.90
Produits des titres	10 810.22	10 593.11
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b><u>231 358.07</u></b>	<b><u>212 675.01</u></b>

**CHARGES D'EXPLOITATION**

**DISTRIBUTION ET FRAIS GENERAUX**

Indemnités de logement	191 789.00	196 440.00
Indemnités de transports	48 200.00	41 600.00
Indemnités de transports Harmos	1 600.00	-
Honoraires d'audit et de surveillance	2 113.60	2 343.60
Frais généraux	5 853.45	6 707.90
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b><u>249 556.05</u></b>	<b><u>247 091.50</u></b>

**EXCEDENTS DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)**

	<b><u>-18 197.98</u></b>	<b><u>-34 416.49</u></b>
Différences de cours sur titres	-39 922.56	23 266.89
Résultat sur cessions de titres (- pertes)	-84.64	-58.47
Variation de la provision pour fluctuation de cours sur titres	40 000.00	-
<b>EXCEDENTS DE CHARGES (-)</b>	<b><u>-18 205.18</u></b>	<b><u>-11 208.07</u></b>

Rapport de l'organe de révision  
destiné au Conseil de Fondation du  
Fonds pour indemnités de déplacement et  
de résidence en faveur des étudiants,  
élèves et apprentis de la Vallée de Joux  
Le Chenit

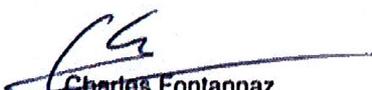
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) du Fonds pour indemnités de déplacement et de résidence en faveur des étudiants, élèves et apprentis de la Vallée de Joux arrêtés au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

VSF Audit SA

  
Charles Fontannaz  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

  
Julien Hungerbühler  
Réviseur agréé

Les Charbonnières, le 14 mars 2023

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)